

RÈGLEMENTS SPORTIFS

TIR A L'ARC

SPORT ADAPTÉ



Règlements applicables jusqu'au
31 août 2021

version actualisée en juin 2018

Sommaire

Article 1 : Le tir à l'arc (en salle) FFSA en compétition officielle..... 5

A. Classification des archers	5
B. Les catégories de classement et d'âges officielles	5
C. Distance et blasons	6
1 - Niveau 1 – Championnat de France	6
2 - Niveau 2 - Catégories ouvertes jusqu'aux championnats Régionaux	6
D. Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France.....	7
E. Epreuves par classes	7

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle..... 8

A. Tir de qualification.....	8
1 - Principe	8
2 - Temps de tir	8
3 - En cas d'égalité	8
4 - Incidents de tir	8
B. Phases finales – BC et CD	8
1 - Pour les qualifications	8
2 - Cas d'égalité après chaque match	8
C. Le classement	9
D. Le règlement de tir.....	9
1 - Généralités.....	9
2 - L'échauffement	9
3 - Ordre de tir.....	9
4 - La tenue des archers	10
5 - Décompte des points	10
6 - Cas particuliers.....	10

Article 3 : L'arbitrage 11

A. L'arbitre	11
B. Les marqueurs	11
C. Le directeur des tirs	11
D. Points à contrôler	12
E. Réclamation, appels et litiges	12
1 - La commission technique.....	12
2 - Le jury d'appel.....	12
3 - Réclamation sur les feuilles de marque	12
4 - Réclamation	12
F. Abandon	12

G. Envoi des résultats	13
H. Photos	13

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle pour une compétition officielle.....14

1 - La zone de tir	14
2 - La ligne d'attente	14
3 - La ligne d'arcs	14
4 - Les blasons : types de blasons.....	14
5 - Les buttes de tir.....	14
6 - Les cibles	14
7 - La hauteur des centres	14
8 - Les couloirs	14
9 - Le contrôle des temps de tir	15
10 - Equipements divers	15

Article 5 : Présentation du matériel de tir16

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique.....	16
1 - Un arc.....	16
2 - Une corde.....	16
3 - Un repose flèche.....	16
4 - Un seul contrôleur d'allonge.....	16
5 - Un viseur ou un repère sur l'arc	16
6 - Des stabilisateurs et des amortisseurs	17
7 - Des flèches	17
8 - Brassards, dragonne, carquois de ceinture	17
B. L'arc nu ou Bare Bow.....	17
C. L'arc à poulies	17
1 - Un arc à poulies	17
2 - Une corde d'arc	18
3 - Un repose flèche réglable	18
4 - Un viseur	18
5 - Autres données :.....	18

Article 6 : Les championnats de France.....19

A. Les inscriptions	19
B. Catégories d'âges	19
C. Résultats	19
D. Records de France.....	19
E. Blasons utilisés	19
F. Cérémonie des récompenses	20
G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France	20

Annexe 1 : Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France	22
Annexe 2 : Les dispositions des blasons.....	23
A. Disposition blason 80 – 10 zones	23
B. Disposition blason 60 – 10 zones	24
C. Disposition tri spots de 60	25
D. Disposition tri sports de 60.....	26
E. Disposition blason 40 – 10 zones	27
F. Disposition blason 40 – 10 zones	28
G. Disposition tri spots de 40	29
H. Disposition tri spots de 40	30
Annexe 3 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)	31
Annexe 4 : Plan de site (exemple pour 32 cibles)	32
Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2017/2021.....	33

Article 1 : Le tir à l'arc (en salle) FFSA en compétition officielle

A. Classification des archers

La structuration de la pratique compétitive au sein de notre fédération vient de changer en ce début de saison 2017/18, avec une catégorisation, non plus par division (1, 2, 3), qui sont devenues au fil du temps, des niveaux de performance ne tenant plus compte des capacités intrinsèques des sportifs, mais par classes (AB BC CD) intégrées après une évaluation dans quatre domaines (autonomie, communication, socialisation et motricité).

Ce processus de classification des sportifs est transversal à toutes les disciplines sportives et positionne chaque sportif dans une classe AB, BC ou CD, en fonction de ses pouvoirs d'action.

Les règlements sportifs de chaque discipline sont, du coup, aussi modifiés, afin de prendre en compte cette nouvelle classification. Vous trouverez ci-après ceux du tir à l'arc.

Note : La CSN tir à l'arc et la DTN se réservent la possibilité de modifier certains articles de ces règlements sportifs à l'issue d'une saison pour permettre une pratique adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain.

B. Les catégories de classement et d'âges officielles

Les archers seront inscrits dans les trois classes AB – BC – CD en fonction des résultats obtenus à l'issue des questionnaires de classification. Ils sont inscrits également en fonction de :

- leur sexe (masculin et féminin)
- leur catégorie d'âge. Les tableaux ci-dessous sont à retenir pour la durée de validité de ce règlement :

CAT. SAJ			CATEGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX	
	Moins de 12 ans (10 – 11)	Moins de 14 ans (12 – 13)		
Période de référence	Né(e) en	Né(e) en		
2018 - 2019	2006 - 2007	2004 - 2005		
2019 - 2020	2007 - 2008	2005 - 2006		
2020 - 2021	2008 - 2009	2006 - 2007		

CAT. SAJ						CATEGORIES OUVERTES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE				
	Moins de 16 ans (14-15)*	Moins de 18 ans (16-17)	Moins de 21 ans* (18-19-20)	18 et + et – de 50 ans	Moins de 16 ans (14-15)*					
CAT. CF TC	Jeune *	Jeune	Senior	Senior	Vétéran					
Période de référence	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en	Né(e) en					
2018 - 2019	2002 - 2003	2000 - 2001	1997 à 2000	1969 - 2000	1968 & avant					
2019 - 2020	2003 - 2004	2001 - 2002	1998 à 2001	1970 - 2001	1969 & avant					
2020 - 2021	2004 - 2005	2002 - 2003	1999 à 2002	1971 - 2002	1970 & avant					

***IMPORTANT :** Pour les championnats de France, le simple sur-classement de moins de 16 à moins de 18 est autorisé à condition de réaliser les minimas du sur-classement concerné.

Du type d'arc utilisé (arc nu (bare Bow), arc « classique » ou olympique, arc à poulies (ou compound) - cf.p.12
S'agissant des jeunes, un effort sera réalisé en faveur de ce public pendant cette Paralympiade.
Une information sera éditée et diffusée en temps voulu pour informer sur cette action.

C. Distance et blasons

Cibles et distance de tir : selon la catégorie, la classe et le type d'arc utilisé (nu, « classique » ou à poulies)

1 – Niveau 1 – Championnat de France

TIR A 18 METRES	- 16 à 50 ans et + Arc Classique - Olympique	- 16 à 50 ans et + Arc Nu - Bare Bow	Moins de 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	80 cm 10 zones Tir de Qualification Pas de matchs	
BC	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & finales	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Finales
CD	40 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	40 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 40 cm Tir de Qualification & Finales

2 – Niveau 2 - Catégories ouvertes jusqu'aux championnats Régionaux

Des rencontres peuvent être régionales et/ou de zones, sans titre national décerné. Elles ne sont pas, par conséquent, qualificatives. Elles sont formatives sous la responsabilité de l'entraîneur. Des récompenses peuvent être décernées pour gratifier les archers.

Nous laissons le libre choix à l'encadrant ou à l'entraîneur de la dimension des blasons à adapter progressivement pour une approche vers la participation aux championnats de France.

Exemple :

	- 12 et- 14 Arc Classique Arc Nu Bare Bow	-16 à 50 ans et + Arc Classique Arc Nu Bare Bow	- 16 à 50 ans et + Arc Nu Bare Bow	- 16 à 50 et + Arc à Poulies (Compound)
AB Tir à 15 ou 18 m	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	122 cm 10 zones Puis 80 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	
BC Tir à 18 m	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	80 cm 10 zones Puis 60cm 10 zones résultats Tir de Qualification	Tri spot 60 cm résultats Tir de Qualification
CD Tir à 18 m	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	60 cm 10 zones Puis 40 cm 10 zones résultats Tir de Qualification	Tri spot 40 cm résultats Tir de Qualification

D. Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Pour une organisation de qualité, le plus grand respect et permettre le meilleur accueil pour les sportifs, lors des Championnats de France, il est établi un nombre de places ouvertes par catégorie

Il a été fixé un nombre d'engagements maximal, à 256 archers, répartis sur deux départs de 128 archers. Pour la saison 2018/19, les qualifiables par catégories ouvertes dans les 3 classes se montent à 88 archers engagés en AB, 88 archers engagés en BC et 80 archers engagés en CD. Ces quotas pourront évoluer dans le temps au fur et à mesure des saisons et seront fixés à l'issue de chaque championnat par la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc.

Le détail de ces quotas pour les 256 engagements d'un championnat figure en annexe 1 page 15.

E. Epreuves par classes

CLASSE	NOMBRE DE FLECHES		TYPE DE CONCOURS	MINIMAS D'ENTREE*
	QUALIFICATIONS	MATCHS PHASES FINALES	EN PHASE FINALE	
AB	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause			Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	Pas de tir de classement Le Tir de Qualification vaut tir de classement	Les podiums sont établis selon les résultats du tir de qualification	Arc Classique 330 / 600 /
BC	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause	Finale sur 4 volées avec une volée d'essai pour réglage		Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	soit 12 flèches au plus Départage au nombre de 10+, 10, 9, 8, si ex-aequo	Pour les 8 ou 4 premiers plus 1 du TQ – Classement sur le score réalisé sur les 4 volées du tir de barrage au nombre de points	Arc Classique 330 / 600 Arc à poulies 360 / 600
CD	2 x (10 x 3) Flèches avec entre 10 & 20 ' de pause	Finale sur 4 volées avec une volée d'essai pour réglage	Pour les 8 ou 4 premiers plus 1 du TQ – Classement sur le score réalisé sur les 4 volées du tir de barrage au nombre de points	Arc Nu 300 / 600
	entre les 2 séries soit 60 flèches au total	soit 12 flèches au plus Départage au nombre de 10+, 10, 9, 8, si ex-aequo		Arc Classique 330 / 600 Arc à poulies 390 / 600

Pour les rencontres qualificatives organisées à l'échelon départemental, de zone, de région ou interrégional, si un titre de champion local est décerné, les tirs de classement doivent suivre le tir de qualification.

Pour les rencontres départementales, de zone ou régionales, organisées pour permettre aux archers de tenter de se qualifier aux Championnats de France, le tir de qualification de 2 x 10 volées peut suffire, à condition que :

1. la rencontre soit officiellement déclarée et enregistrée au programme sportif FFSA de la saison,
2. la rencontre soit arbitrée par un arbitre officiel et se déroule dans des conditions réglementaires,
3. les résultats, visés et signés par l'arbitre de la rencontre.
4. validés par le CDSA ou la Ligue concerné, parviennent par mail dans les 7 jours à la Commission Sportive Nationale de Tir à l'Arc (Cf. coordonnées en annexe p. 28),

Ces 4 conditions sont valables pour toutes les rencontres officielles.

Article 2 : Déroulement de la compétition en salle

A. Tir de qualification

Épreuves de qualification – Valable pour les 3 classes AB-BC-CD

1 - Principe

Chaque archer tire 2 séries de 10 volées de 3 flèches soit 60 flèches au total. À l'issue de cette épreuve un classement général est effectué.

2 - Temps de tir

Chaque archer dispose de 2 minutes par volée. Le feu orange apparaît pour signaler les 30 dernières secondes.

3 - En cas d'égalité

Au classement général, les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, l'on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes.

4 - Incidents de tir

En cas d'incident matériel, le temps de rattrapage est fixé à 40 secondes par flèche.

B. Phases finales – BC et CD

Les phases finales sont programmées seulement pour les classes BC et CD de la FFSA, en arc classique, arc Bar Bow (arc nu) et arc poulies. Selon les catégories d'âges ouvertes pour les finales lors des championnats de France. . Moins de 18 et moins de 16 (surclassés) [jeunes] – plus de 18 à 50 [senior] – 50 et plus [vétérans].

Les phases finales se déroulent en match de 4 volées.

1 - Pour les qualifications

Les tirs de qualification ne sont accessibles en 1/4 de finale, si 9 archers minimum dans la catégorie sinon 1/2 finale.

Les tirs de qualification ne sont accessibles en 1/2 finale si 5 archers minimum dans la catégorie, si non classement direct.

2 - Cas d'égalité après chaque match

Les égalités sont résolues en comptant le plus grand nombre de flèches marquant des points, puis le plus grand nombre de flèches valant 10, puis 9. Si l'égalité subsiste, on procède à un tir de barrage qui consiste en 1 seule flèche au plus près du centre. Si l'arbitre est dans l'incapacité de déterminer la flèche la plus près du centre, on procédera au tir d'une deuxième flèche de barrage au plus près du centre et ainsi de suite jusqu'à résolution de l'égalité.

Le barrage se fera en tir simultané : les deux archers tirent leur flèche dans le temps imparti de 40 secondes

C. Le classement

Les compétitions de tir à l'arc FFSA sont proposées en épreuves masculines et féminines. Un classement par sexe, par classe, par armes et catégories d'âges sera établi, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Le règlement de tir

1 - Généralités

Chaque compétiteur doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches. Le temps maximal autorisé pour une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Tout archer tirant une flèche avant ou après les signaux délimitant le temps de tir perdra le bénéfice de la flèche ayant fait le meilleur score au cours de cette volée.

Toutefois, s'il s'avère nécessaire pour l'archer de changer sa corde ou de procéder à un réglage essentiel de son équipement, les arbitres devront être informés et un temps de 40 secondes par flèches non tirées doit être accordé. S'il y a un incident de ce type, l'archer ne doit pas quitter le pas de tir mais se faire remarquer en levant l'arc au-dessus de sa tête.

À l'exception des personnes handicapées physiques, les compétiteurs doivent tirer debout et sans un quelconque soutien, un pied de chaque côté de la ligne de tir.

Une ligne sera tracée 3 m devant la ligne de tir, elle servira à indiquer la distance maximale pour un tir manqué ou une flèche tombée pouvant être considérée comme n'ayant pas été tiré. Toute partie de la flèche se trouvant dans la zone des 3 m doit être considérée comme une flèche non tirée.

Il reste interdit de maintenir le bras d'arc du tireur ou de l'accompagner près du corps (soutien du dos par exemple) pendant la séquence de tir.

Dispositif particulier concernant les trois Classes (AB-BC-CD)

Il est possible pour l'archer présentant des problèmes physiques ne lui permettant pas d'encocher seul sa flèche avant le tir, d'être aidé dans ce geste (encochage et placement sur repose flèche) par un entraîneur (toujours la même personne), qui en informera l'arbitre et le responsable du concours lors de l'inscription et avant le début des tirs.

1 entraîneur pour 4 archers d'un même club est autorisé pendant la compétition à se trouver derrière la ligne d'attente. Il peut donner des conseils pour d'éventuels réglages, mais uniquement lorsque l'archer est au repos.

2 - L'échauffement

1^{er} cas	L'échauffement s'effectue sur le terrain du concours pendant 30 minutes. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Le nombre de flèches est limité à 3 en 2 minutes. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essais supplémentaires.
2^{ème} cas	Si la compétition prévoit des phases finales et si celles-ci se déroulent le même jour que l'épreuve de qualification, les archers ont droit à 1 fois 3 flèches d'essai avant le 1 ^{er} tour uniquement. Il n'y a pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Si les phases finales se déroulent le lendemain, veuillez-vous référer au 1^{er} cas énoncé ci-dessus.

Pendant la période d'échauffement, l'entraîneur peut, et cela est valable pour les 3 classes, accompagner l'archer jusqu'aux cibles (1 entraîneur pour 4 archers).

3 - Ordre de tir

Chaque compétiteur est représenté sur le pas de tir par une lettre : A, B, C ou D, ainsi qu'un numéro de dossard qu'il porte au milieu du dos, ou sur son carquois.

Sur chaque pas de tir, il ne peut y avoir au maximum que 4 archers.

S'il n'y a que 2 archers, ils tirent simultanément.

Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD ...

Pour les blasons 60 cm 10 zones et tri spots 60 (si 2 tri spots) :

- A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tirera sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.
- Si 4 tripots de 60 cm, et 4 archers : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Pour les blasons 40 cm 10 zones et tri spots 60 (si 2 tri spots) :

- A tire sur le blason en haut à gauche et B sur le blason en haut à droite. C tirera sur le blason en bas à gauche et D sur le blason en bas à droite.
- Si 4 tripots de 40 cm, et 4 archers : à partir de la gauche A tire sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième, D sur la quatrième.

Lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée.

Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais une flèche dans chaque zone score.

Si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, seule la flèche ayant la valeur la plus basse est considérée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

En règle générale l'ordre de tir doit figurer sur la cible et au pas de tir.

4 - La tenue des archers

Tenue blanche ou tenue de club uniforme. Les bermudas, jeans, chaussures autres que des chaussures de sport sont interdits.

5 - Décompte des points

Après chaque volée et après avoir reposé les arcs, les archers vont aux cibles pour participer au marquage de leurs points et retirer leurs flèches.

Il est interdit de toucher aux flèches et à la cible avant que le marqueur n'ait coché les impacts et relevé les points. Sinon, il n'y aura pas de jugement possible par l'arbitre, en cas de chevauchement litigieux de zones, et la valeur inférieure de la flèche sera attribuée.

6 - Cas particuliers

- si le fût d'une flèche touche deux couleurs, ou le cordon de séparation des zones de score, elle obtient la valeur la plus élevée des zones concernées
- lorsqu'une flèche atteint la cible et rebondit, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible, à condition que tous les impacts précédents aient été cochés et qu'un impact ou un repère d'impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint la cible et la traverse de part en part, elle doit être comptée en fonction de son point d'impact en cible à condition que tous les impacts antérieurs aient été convenablement cochés et qu'un impact sans pointage puisse être identifié
- lorsqu'une flèche atteint l'encoche d'une autre flèche et y reste encastrée, elle doit être comptée à la valeur de la flèche atteinte
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et rebondit ensuite de la cible, elle doit être comptée à la valeur de la flèche heurtée, à condition que la flèche endommagée puisse être identifiée
- lorsqu'une flèche atteint une autre flèche et se plante ensuite en cible après avoir été déviée, elle doit être comptée suivant sa position en cible
- lorsqu'une flèche atteint un autre blason que celui du compétiteur, elle ne doit pas être comptée
- Si plus de 3 flèches appartenant au même archer se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses sont comptabilisées.

Article 3 : L'arbitrage

A. L'arbitre

- En attendant la mise en place d'un corps arbitral FFSA, les arbitres de la FFTA seront sollicités pour officier les rencontres officielles du calendrier fédéral Sport Adapté. Ils recevront une formation FFSA.
- La fonction d'arbitre est indispensable par la garantie qu'elle apporte au sérieux des compétitions.
- Le règlement applicable est celui de la FFSA. L'organisateur devra mettre à disposition ce règlement aux arbitres FFTA au moins une semaine avant la compétition.
- Pour les archers du Sport Adapté, la compétition est souvent crispante. Les arbitres seront des « guides » pour que la rencontre puisse se dérouler dans de bonnes conditions.
- Il doit y avoir une justice absolue sans compromettre les règlements.
- Lors d'un championnat de France, il faut un arbitre pour 7 cibles.
- L'arbitre effectue toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons, feuilles de marques...) au bon déroulement du concours.
- L'arbitre contrôle l'affectation des cibles.
- L'arbitre dirige l'échauffement en concertation avec le directeur des tirs.
- L'arbitre contrôle la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.
- L'arbitre contrôle les équipements des archers.

B. Les marqueurs

Les compétiteurs de la FFSA ayant quelques difficultés pour remplir d'une manière autonome les fiches de marques, l'organisateur devra prévoir des marqueurs de la façon suivante minimum :

Une information sur le marquage des feuilles de marque pour les bénévoles sera faite par la CSN (les responsables des greffes) le samedi matin 30 minutes avant le début de la compétition.

- Les marqueurs :
 - Pour la classe AB ils devront être 2 dont une personne connaissant les feuilles de marque et un bénévole
 - Pour les classes BC et CD au minimum une personne connaissant les feuilles de marque (Archer ou Bénévole)
- Les marqueurs sont placés sous l'autorité des arbitres.
- Les marqueurs cochent l'impact après chaque volée.
- Les marqueurs portent la valeur des flèches en ordre décroissant sur la feuille de marque. S'il y a un litige sur un point l'arbitre est appelé, il est le seul habilité à définir la valeur de cette flèche.
- Lors d'un championnat de France, les entraîneurs des archers ne peuvent pas être marqueurs.

C. Le directeur des tirs

- Le directeur des tirs (championnats de France) sera un membre de la CSN Tir à l'arc FFSA, de préférence arbitre assistant ou arbitre fédéral FFTA.
- Il veille au respect des règles de sécurité sur le terrain de compétition.
- Il gère les différentes séquences de tir aux moyens des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.
- Les arbitres s'entendent avec lui pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipement, les interruptions de tir.

D. Points à contrôler

- Equerrage du terrain
- Distances de tir
- La sécurité derrière les cibles, à gauche, à droite.
- Vérifier les lignes d'attente, d'arc, de tir, des cibles.
- Vérifier les couloirs de cible ainsi que le numérotage des pas de tir.
- Vérifier la signalisation : feux, horloge digitale, panneaux rayés, rythme de tir.
- Vérifier le matériel de rechange : blasons,agrafeuses, stramits, renforts de stramits.
- Vérifier l'éclairage, tables, chaises, repose arcs, tableaux de marquages de résultats, sonorisation, toilettes, poubelles.

E. Réclamation, appels et litiges

1 - La commission technique

Elle est composée de l'arbitre responsable de la compétition qui sera le président de la commission, assisté de deux autres arbitres. La fonction de cette commission est de veiller au bon déroulement des épreuves, à la bonne application des règlements FFSA Tir à l'Arc.

2 - Le jury d'appel

- Le jury d'appel est composé de 3 membres :
- Le membre de la commission désigné pour la rencontre
- L'arbitre responsable de la manifestation
- Le représentant du Président de la FFSA.

Les décisions du jury d'appel sont définitives et sans appel possible.

Le jury d'appel ne peut jamais se prononcer sur la valeur d'une flèche. Cette décision est du seul ressort de l'arbitre.

3 - Réclamation sur les feuilles de marque

Aucune réclamation ne pourra être faite sur la contestation des points sur la feuille de marque après la remise au greffe. Si les responsables de la commission constatent une erreur flagrante ils contacteront l'encadrement des archers concernés.

4 - Réclamation

Les réclamations doivent être formulées par écrit et doivent comporter :

- Nom et Prénom du demandeur, fonction et numéro de licence FFSA
- N° de dossard de l'archer concerné
- Date et heure du dépôt de la réclamation
- Exposé de la réclamation
- Signature du demandeur

F. Abandon

Il y a abandon lorsqu'il n'y a plus de reprise de tir. D'une manière générale l'archer est considéré comme ayant participé à la compétition. L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales).

L'archer qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

G. Envoi des résultats

Les résultats des championnats départementaux, zones et régionaux et de toute rencontre qualificative officielle inscrite au calendrier, doivent parvenir par moyen informatique à la CSN tir à l'arc dès la fin de la compétition (ou au plus tard dans les 5 jours) pour la mise à jour de la Ranking Nationale à : celinedonval81@orange.fr

L'envoi des résultats le lendemain de la rencontre est recommandé.

Les résultats des championnats de France doivent parvenir à la FFSA et la CSN tir à l'arc dès la fin de la compétition également par transmission informatique.

H. Photos

Concernant les photographes de clubs, les photos seront autorisées uniquement lors de la cérémonie de clôture.

Article 4 : L'organisation matérielle - aménagement de la salle pour une compétition officielle

1 - La zone de tir

Elle devra être équerrée et chaque distance doit être mesurée avec précision à partir d'un point situé verticalement sous le centre de l'or de la cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance sur la distance sera de ± 10 cm à 18 mètres.

2 - La ligne d'attente

Matérialisée à 3 m au moins en arrière de la ligne marquant le pas de tir. La zone comprise entre ces deux lignes est libre de tout objet ou personne, sauf les arbitres.

3 - La ligne d'arcs

Située à 3 m au moins derrière la ligne d'attente. La zone comprise entre ces deux lignes est prévue pour les arcs. Derrière la ligne d'arc sont placés les archers en attente ainsi que les entraîneurs des archers (1 pour 4 archers du même club).

4 - Les blasons : types de blasons

Diamètre 80 - 10 zones, 60 - 10 zones et 40 - 10 zones.

- Tri spots : diamètre de 40 et 60

5 - Les buttes de tir

Elles doivent être installées de manière à ce qu'elles fassent un angle quelconque entre 0 et 15 ° par rapport à la verticale. Toutes les buttes doivent être inclinées du même angle. Chaque butte devra être numérotée.

6 - Les cibles

Les cibles utilisées sont, de préférence, des stramits de 130cm au minimum (côté ou diamètre).

7 - La hauteur des centres

Le centre de l'or doit se trouver à 130 cm au-dessus du sol. Lorsque des trispots verticaux sont utilisés, cette hauteur s'applique au spot du milieu. Si on utilise des trispots disposés en carré, la hauteur de 100 cm s'applique aux centres inférieurs. L'espacement entre les blasons placés à la même hauteur devra être au moins de 15 cm entre leurs plus proches zones de scores. Tandis que la hauteur de 160 cm s'applique aux centres supérieurs. La tolérance de positionnement ne devra pas excéder ± 2 cm.

Pour les blasons de diamètre 40 le bas du blason du haut à 1m30 et le haut du blason du bas est à 1m30.

8 - Les couloirs

Les couloirs devront avoir une largeur d'au moins 160 cm et ne pas comporter plus de 2 compétiteurs tirant en même temps, de manière à ce que chaque archer dispose d'au moins 80 cm. Le point correspondant au centre de chaque cible devra être matérialisé sur le pas de tir.

9 - Le contrôle des temps de tir

- Le matériel acoustique : le directeur de tir doit contrôler le tir, le début et la fin du temps sont indiqués au moyen d'un sifflet ou de tout autre dispositif donnant des signaux sonores audibles
- Le matériel optique : en plus du matériel acoustique ci-dessus, chaque limite de temps sera indiquée au moyen de:
 - feux et ou d'horloges digitales synchronisées,
 - fanions, panneaux ou tout autre dispositif simple. Le matériel acoustique à la priorité en cas de désaccord entre le matériel acoustique et le matériel optique.

10 - Equipements divers

- La mise en place d'un dispositif pour indiquer l'ordre des tirs (AB – CD, etc.). Les lettres doivent être assez grandes pour être lisibles par tous les compétiteurs depuis leur position de tir
- La mise en place d'un tableau d'affichage des résultats
- Des chaises ou des bancs en nombre suffisant, voire des tables derrière la ligne d'attente pour les compétiteurs, les entraîneurs et les officiels
- Un podium pour la remise des récompenses
- Chaque compétiteur doit porter un dossard dont le numéro doit être visible en toute circonstance
- Numérotation des buttes de tir (1, 2, 3,)

Article 5 : Présentation du matériel de tir

Ce chapitre définit le type d'équipement que les compétiteurs sont autorisés à utiliser lorsqu'ils souhaitent participer à des compétitions de tir à l'arc en Sport Adapté. Les archers peuvent indifféremment utiliser des arcs recourbés (classiques), ou à poulies (compounds), équipés ou non de stabilisateurs et viseurs. Chaque compétition sera précédée d'une inspection du matériel, effectuée par l'arbitre, qui s'assurera de sa conformité et pourra prendre si nécessaire, toutes dispositions qu'il jugera utiles.

A. L'arc recourbé, dit Classique ou encore Olympique

1 - Un arc

Un arc de n'importe quel type peut être utilisé à condition qu'il réponde au principe et à la définition dûment approuvée du mot arc, à savoir :

- une poignée rigide comprenant un point de prise,
- deux branches souples aux extrémités desquelles se trouve une poupée avec une gorge pour recevoir une corde,
- l'arc est mis sous tension par une seule corde fixée directement et uniquement aux deux poupées et lors de l'utilisation est tenue d'une main par sa poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent, retiennent et lâchent la corde.

2 - Une corde

Une corde d'arc qui peut être faite d'un nombre quelconque de brins dans la matière choisie à cet effet avec : • une garniture centrale ou tranche fil pour placer les doigts tirant sur la corde :

- un point d'encoche pour y ajuster l'encoche de la flèche,
- un ou deux repères d'encoche pour localiser le point d'encoche,
- à chaque extrémité de la corde, une boucle qui sera placée dans la gorge de la poupée au montage de l'arc.

En outre un accessoire et un seul est autorisé sur la corde pour servir de repère à la lèvre ou au nez (sucette). La tranche fil de la corde ne doit pas se terminer dans un champ de vision de l'archer en position de plein armement. La corde de l'arc ne doit en aucun cas aider à viser au moyen d'œilleton, marque ou de tout autre dispositif.

3 - Un repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable à condition qu'il ne soit ni électrique ou électronique. Les reposes flèches propres aux arcs à poulies sont interdits. Le berger button est autorisé (règle la sortie de la flèche).

4 - Un seul contrôleur d'allonge

Ou clicker sonore ou visuel, autre qu'électrique ou électronique peut être utilisé.

5 - Un viseur ou un repère sur l'arc

Un viseur ou un repère sur l'arc pour viser sont autorisés mais en aucun moment on ne peut utiliser plus d'un seul de ces dispositifs.

Un viseur destiné à orienter l'arc vers la cible et permettant un réglage tant latéral que vertical est soumis aux exigences suivantes :

- il ne doit comporter aucun prisme, lentille, verres grossissants, dispositif de pointage électrique ou électronique, ni procurer plus d'un seul point de visée. Une extension à laquelle le viseur est fixé est autorisée
- un repère est une marque simple faite sur l'arc pour viser. Cette marque peut être faite au crayon, avec un ruban adhésif ou toute autre matière de marquage adéquate
- une plaquette ou ruban adhésif avec les marques de distances peut être fixé sur l'arc comme aide-mémoire, mais ne doit en aucun cas offrir une aide supplémentaire de visée.

6 - Des stabilisateurs et des amortisseurs

Des stabilisateurs et des amortisseurs sont autorisés.

7 - Des flèches

De tout type peuvent être utilisées. Une flèche comporte un tube avec une pointe, une encoche, un empennage. Les flèches de chaque compétiteur doivent être marquées sur le tube à son nom ou à ses initiales. Toutes les flèches utilisées doivent être de même modèle et de même couleur d'empennage, d'encoches identiques.

Une protection des doigts est autorisée sous forme de protège doigts, de gants, de palette pour tirer, retenir et décocher pour éviter de pincer la flèche peut être utilisée.

Un décocheur est interdit.

Des jumelles peuvent être utilisées par l'archer pour localiser les flèches.

8 - Brassards, dragonne, carquois de ceinture

Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

B. L'arc nu ou Bare Bow

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde.

L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm. La longueur et la puissance sont indifférentes. "

Pas de viseur pas de clicker, ni de perche de stabilisation

C. L'arc à poulies

Cet arc est encore appelé compound ou à comes ou arc moderne de précision.

1 - Un arc à poulies

Un arc à poulies est un arc où la traction de la corde est mécaniquement assistée par un système de comes et ou de poulies. La puissance maximale autorisée pour le tir en salle Sport Adapté est de 60 livres.

2 - Une corde d'arc

Une corde d'arc peut être faite de n'importe quel nombre de brins avec un tranche fil central pour supporter la traction des doigts ou du décocheur. Un point d'encochage peut être ajouté pour tenir correctement la flèche. Pour localiser ce point, un ou deux repères d'encochage de la flèche peuvent être installés. Sucette et nasette permettant un repère sur les lèvres est autorisée, ainsi qu'une visette avec ou sans rappel élastique de maintien en ligne.

3 - Un repose flèche réglable

Un repose flèche réglable est autorisé pourvu qu'il ne soit pas électrique ou électronique.

4 - Un viseur

Un viseur fixé sur l'arc, permettant un réglage latéral et vertical est autorisé. Le système de visée peut comporter un système de niveau et ou des prismes et ou des lentilles grossissantes. Une extension sur laquelle le viseur est fixé est autorisée. Les systèmes électriques ou électroniques sont interdits.

5 - Autres données :

- Des stabilisateurs et amortisseurs sont autorisés
- Les flèches : idem que les dispositions concernant l'arc recourbé
- Protection des doigts : idem que pour l'arc recourbé plus possibilité d'utiliser un décocheur à décoche mécanique
- Les jumelles : idem que pour l'arc recourbé
- Brassards, dragonne, carquois de ceinture sont vivement conseillés.

Article 6 : Les championnats de France

A. Les inscriptions

- Pour être sélectionné aux championnats de France dans les classes AB, BC, ou CD Tir à l'Arc, chaque archer doit avoir participé à un championnat départemental et/ou zone, et/ou régional de la saison en cours.
- Les résultats officiels des championnats départementaux, zones et régionaux auxquels les archers ont participé doivent être joints au dossier d'inscription.
- Un ranking par catégorie est tenu à jour à l'issue de chaque rencontre ayant eu lieu, suite à l'envoi des résultats à la CSN par les différents organisateurs de rencontres officielles (dans les 7 jours maximum).

Cet état des qualifications sera consultable sur le site fédéral dans la rubrique infos sportives / Résultats / pictogramme tir à l'arc / résultats Championnat de FRANCE 201... - RANKING – Qualifications - mise à jour au

- Les résultats devront être validés par les instances responsables (CD-CR).
- Au cas où la région ou le département d'origine du sportif n'organise pas de championnat en tir à l'arc, les conditions d'inscription du sportif concerné seront étudiées par la CSN tir à l'arc en début de saison sportive.
- En l'absence de ces documents les inscriptions ne seront pas prises en compte par l'organisateur.

B. Catégories d'âges

Les catégories d'âges ouvertes vont de moins de 16 (surclassé) à plus de 50 (vétérans), masculins et féminins dans les trois classes AB-BC-CD et dans les trois armes (arcs nus, arcs, avec viseur et arcs à poulies).

Un simple sur-classement est possible. Le classement de l'archer se fera dans la catégorie de son sur-classement.

Exemple : un moins de 16 peut participer s'il a un simple sur-classement. Cf. page 4

C. Résultats

A l'issue des épreuves il y aura un classement par classe, sexe, catégorie d'âge, arme, même s'il n'y a qu'un seul participant.

D. Records de France

La FFSA reconnaît comme record de France toute performance améliorée ou établie dans une catégorie ouverte aux championnats de France.

Cette homologation concerne les archers évoluant en classe AB, BC et CD.

E. Blasons utilisés

Voir article distances et blasons. Les tri spots sont verticaux.

F. Cérémonie des récompenses

Les championnats de la FFSA sont des circonstances solennelles. Il est de ce fait normal que les compétiteurs portent soit des tenues blanches ou une tenue de club uniforme. Les bermudas, le short, le jean ainsi que les chaussures autres que les chaussures de sports sont interdits.

Sur le podium la tenue sportive est de rigueur

Le podium doit être aménagé de telle manière qu'il permette un accès facile aux médaillés (plutôt un podium en largeur qu'en hauteur).

G. Rôle de la Commission Sportive Nationale de tir à l'arc lors des championnats de France

Son rôle sera de :

- Maintenir une collaboration étroite entre le Comité d'Organisation Local et la Commission Sportive Nationale FFSA
- Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur
- Prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser sont conformes aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFSA
- Être présent sur les lieux du championnat dès le jour premier du championnat, afin de prendre les dernières décisions, si nécessaire
- Supervision des greffes sur la compétition et greffe principal
- Supervision de l'arbitrage et arbitre principal
- Superviser l'attribution des cibles
- Organiser et présider la réunion des entraîneurs ou responsables de clubs FFSA à la veille du championnat
- Superviser la cérémonie des remises de récompenses
- Résoudre tout problème qui ne concerne pas l'arbitrage.

ANNEXES

Annexe 1 : Catégories – Classements – Quotas pour les Championnats de France

Annexe 2 : Les dispositions des blasons

- A. Disposition des blasons 80 10 Zones : Classe AB - Pas de finales
- B. Disposition des blasons 60 10 Zones : Classe BC – Tir qualification arcs nus & classiques et finales
- C. Disposition des blasons 40 cm 10 zones : Classe CD – Tir qualification arcs nus & classiques
- D. Disposition des blasons 40 cm 10 zones : Classe CD – Finales arcs nus & classiques
- E. Disposition des blasons Tri spots 60 cm : Classe BC – Tir qualification arcs à poulies
- F. Disposition des blasons Tri spots de 60cm : Classe BC – Finales arcs à poulies
- G. Disposition des blasons Tri spots 40 cm : Classe CD – Tir qualification arcs à poulies
- H. Disposition des blasons Tri spots 40 cm : Classe CD –Finales arcs à poulies

Annexe 3 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

Annexe 4 : Plan de site aménagé pour 32 cibles (exemple)

Annexe 1 : Catégories – Classements – Nombre de places ouvertes pour les Championnats de France

Afin de permettre l'organisation de championnats nationaux de qualité, il est fixé un nombre de places ouvertes par catégories pour rester dans une organisation à taille humaine et laisser les archers dans des conditions de tir et de stress satisfaisantes.

Ci-après le détail des 256 engagements ouverts pour un championnat de France :

Classe AB				F	F	H	H	F	H
Catégories	Total	F	H	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Jeune	16	8	8	4	4	4	4	/	/
Senior	48	24	24	12	12	12	12	/	/
Vétéran	24	12	12	6	6	6	6	/	/
/total	88	44	44	22	22	22	22	/	/

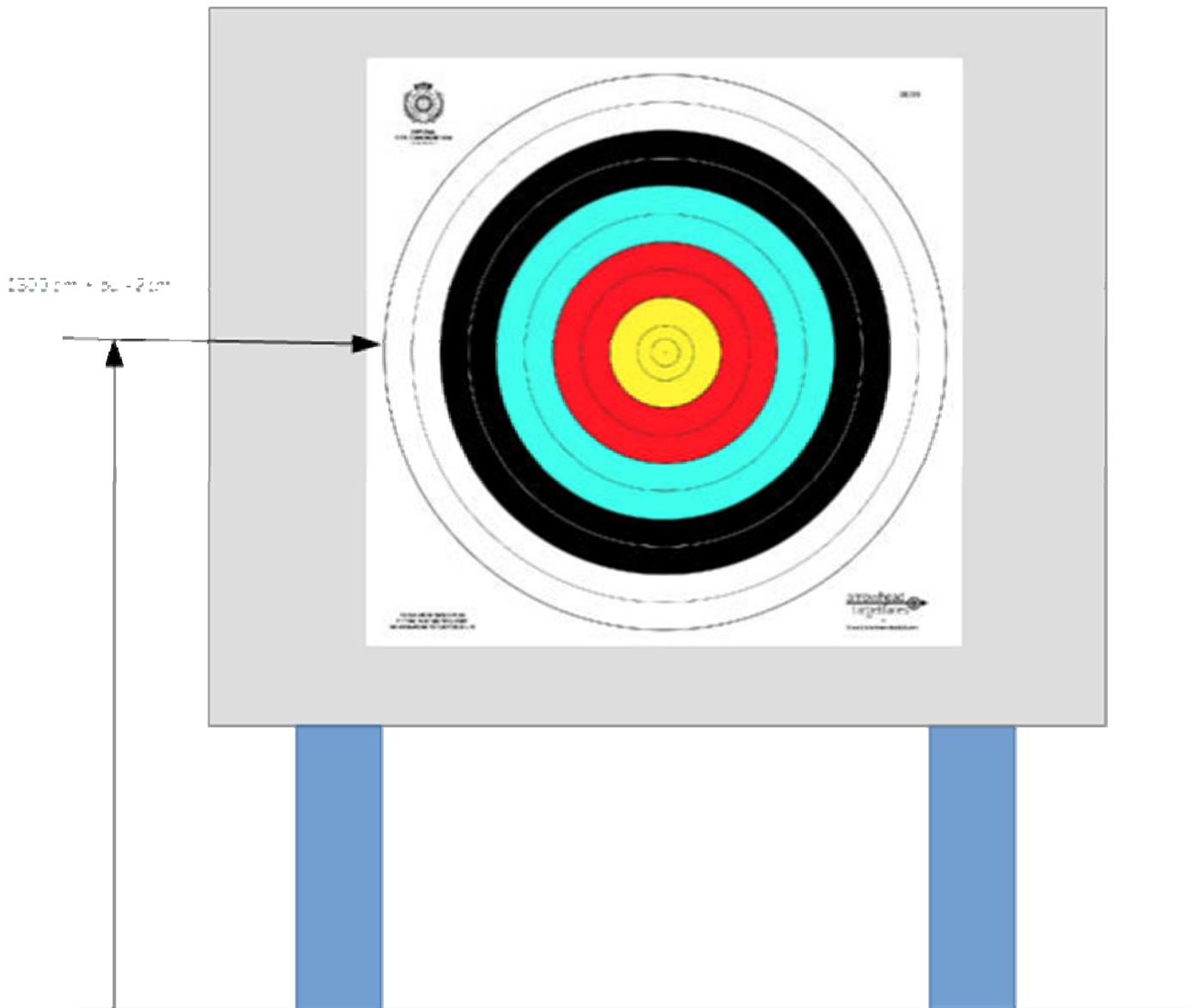
Classe BC				F	F	H	H	F	H
Catégories	Total	F	H	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Jeune	14	7	7	3	4	3	4	/	/
Senior	52	26	26	8	12	8	12	6	6
Vétéran	22	11	11	3	4	3	4	4	4
/total	88	44	44	14	20	14	20	10	10

Classe CD				F	F	H	H	F	H
Catégories	Total	F	H	BB	AO	BB	AO	CP	CP
Jeune	14	7	7	3	4	3	4	/	/
Senior	44	22	22	4	12	4	12	6	6
Vétéran	22	11	11	3	4	3	4	4	4
/total	80	40	40	10	20	10	20	10	10

- Légende
- F = Femme – H = Homme
 - BB = Arc Bare Bow
 - AO = Arc Olympique « classique »
- CP = Arc Compound ... ou à Poulies
- Synthèse
- 12 catégories en AB
 - 16 catégories en BC
 - 16 catégories en CD
- Soit 44 classements
- Catégories*
- Jeune = moins de 18 ans & moins de 16 surclassés
 - Senior = + de 18 à – de 50 ans
 - Vétéran = plus de 50 ans

Annexe 2 : Les dispositions des blasons

A. Disposition blason 80 – 10 zones



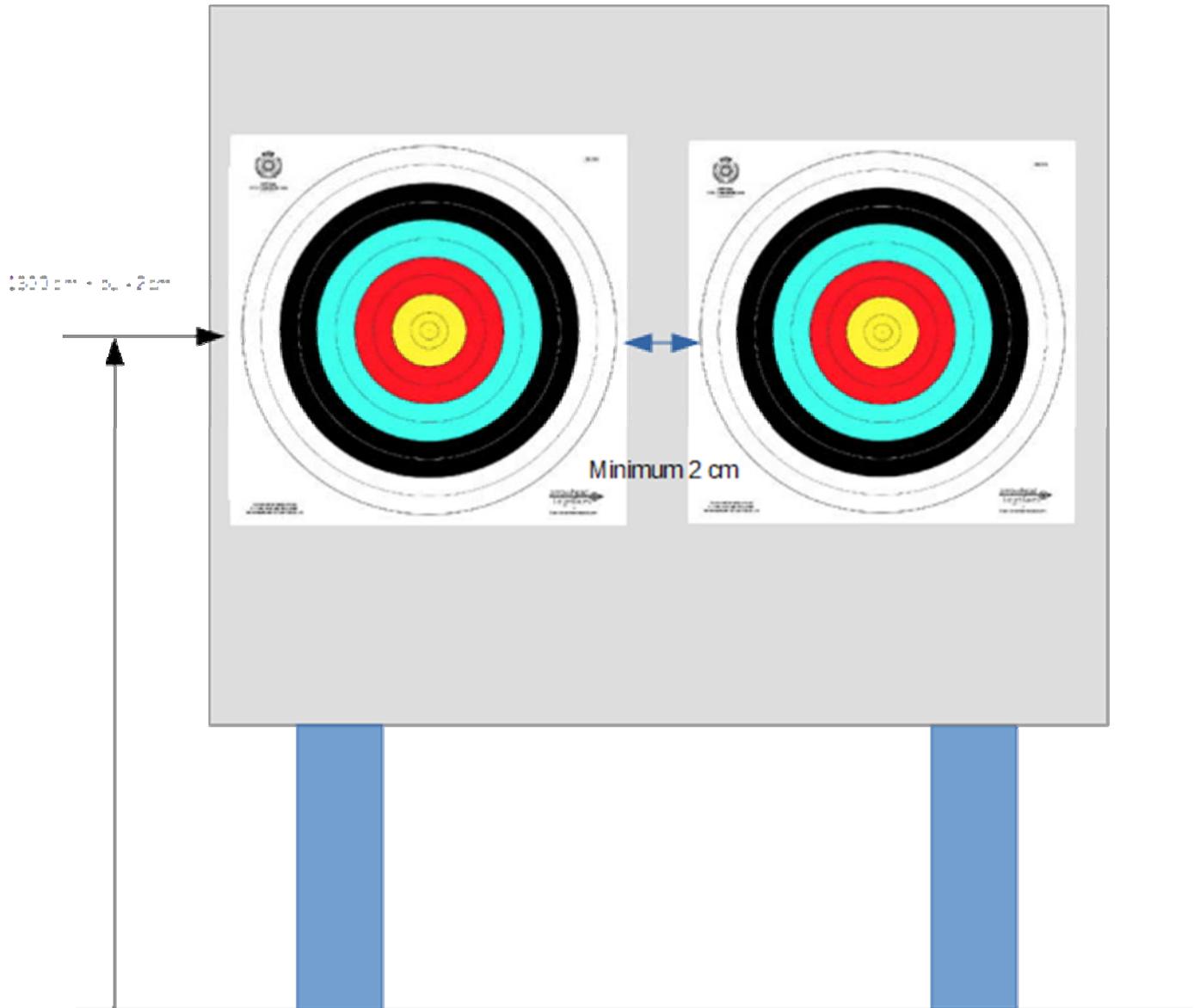
CLASSE AB

ARC NU ET CLASSIQUE

QUALIFICATION

PAS DE FINALE

B. Disposition blason 60 – 10 zones



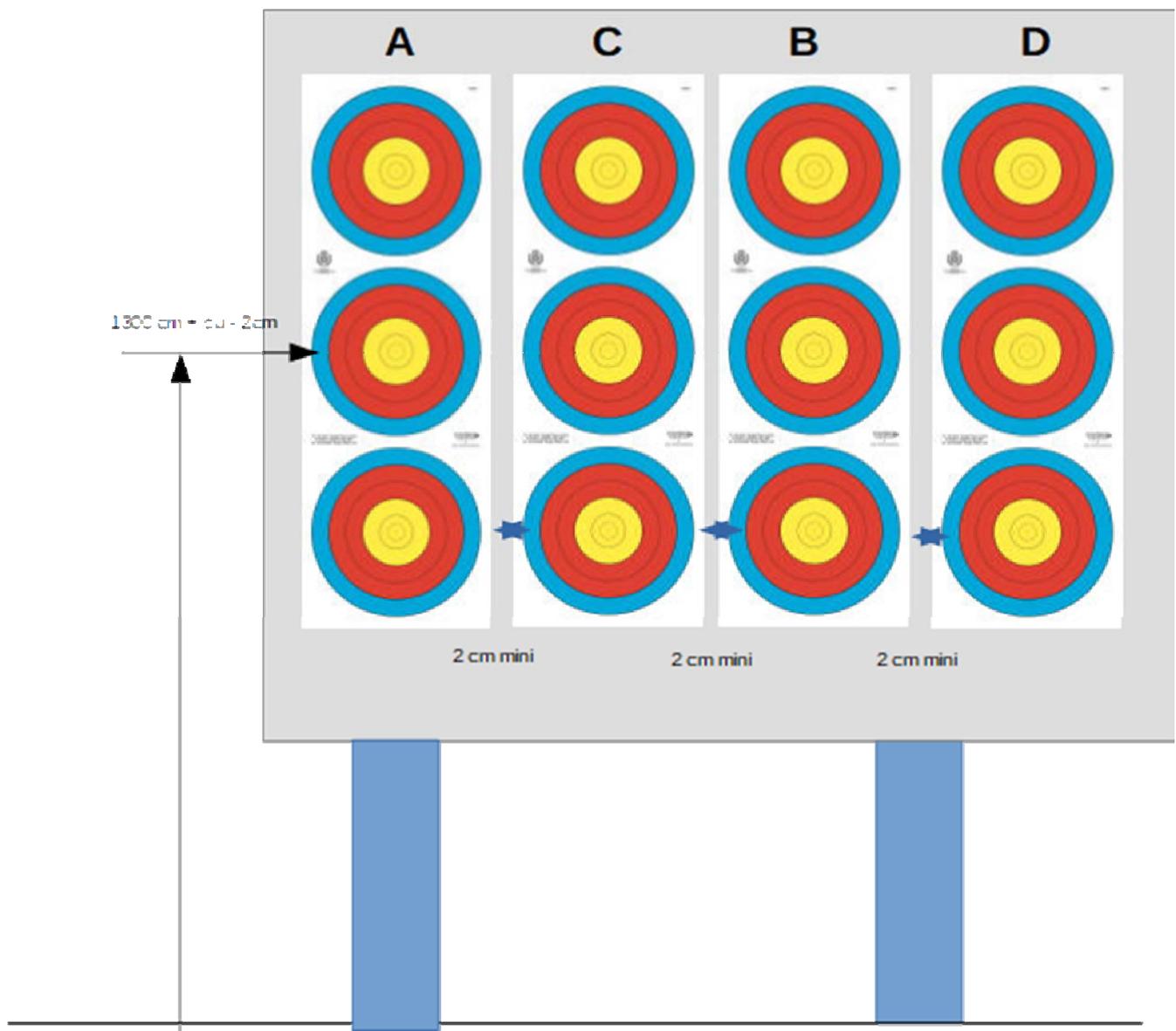
CLASSE BC

ARC NU ET CLASSIQUE

QUALIFICATION 4 ARCHERS PAR CIBLE

FINALE 2 ARCHERS PAR CIBLE

C. Disposition tri spots de 60



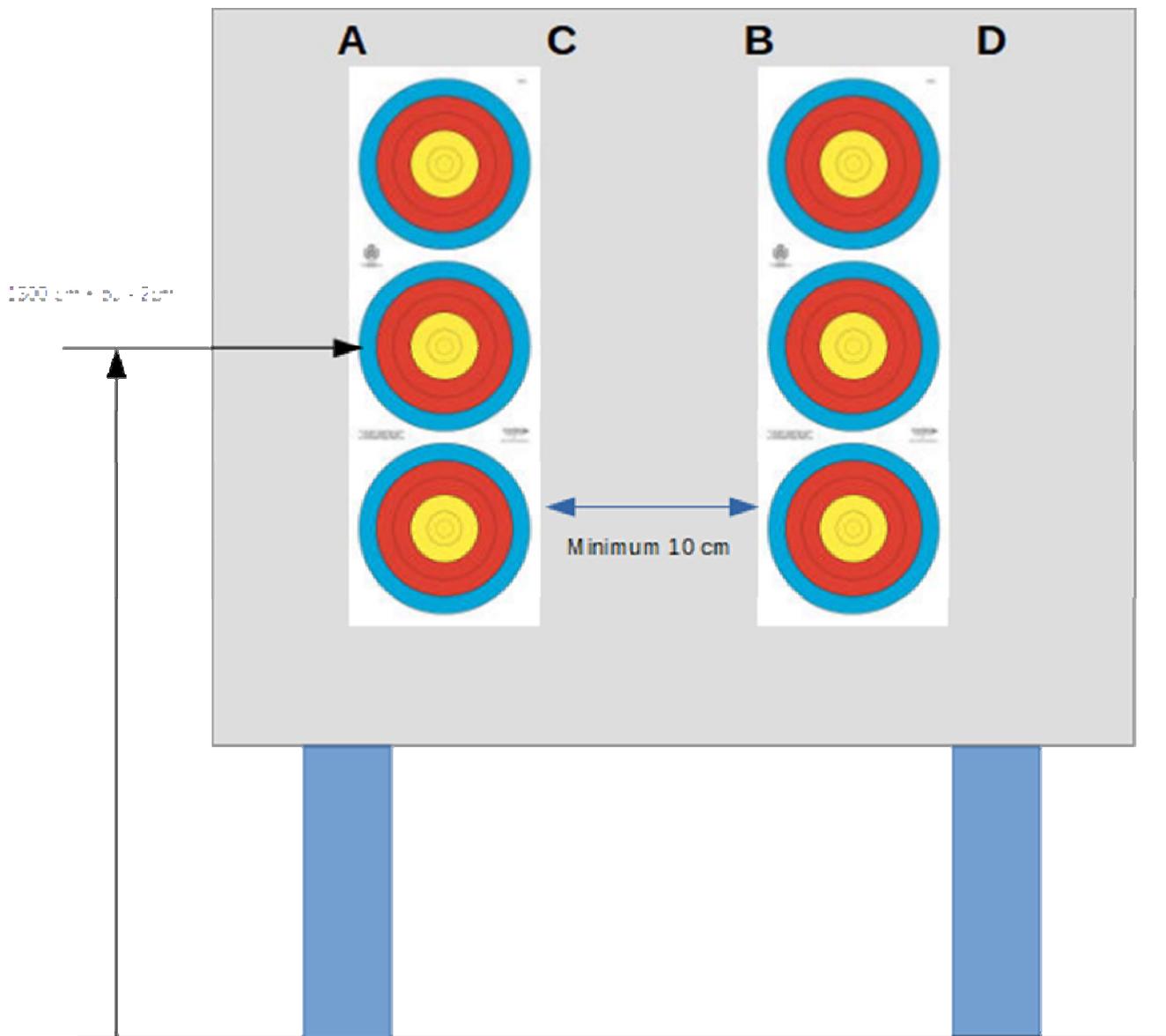
CLASSE BC

ARC A POULIES

TIR DE QUALIFICATION

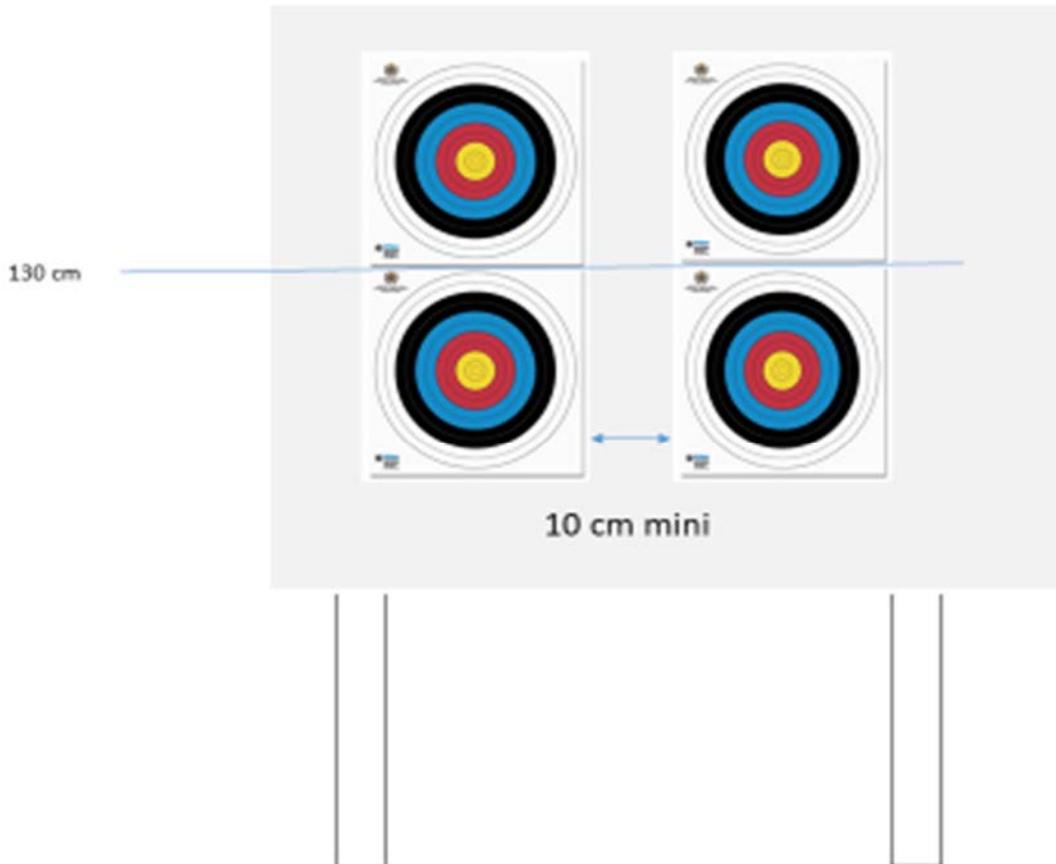
4 ARCHERS / CIBLE

D. Disposition tri sports de 60



CLASSE BC
ARC A POULIES
FINALE
2 ARCHERS / CIBLE

E. Disposition blason 40 – 10 zones



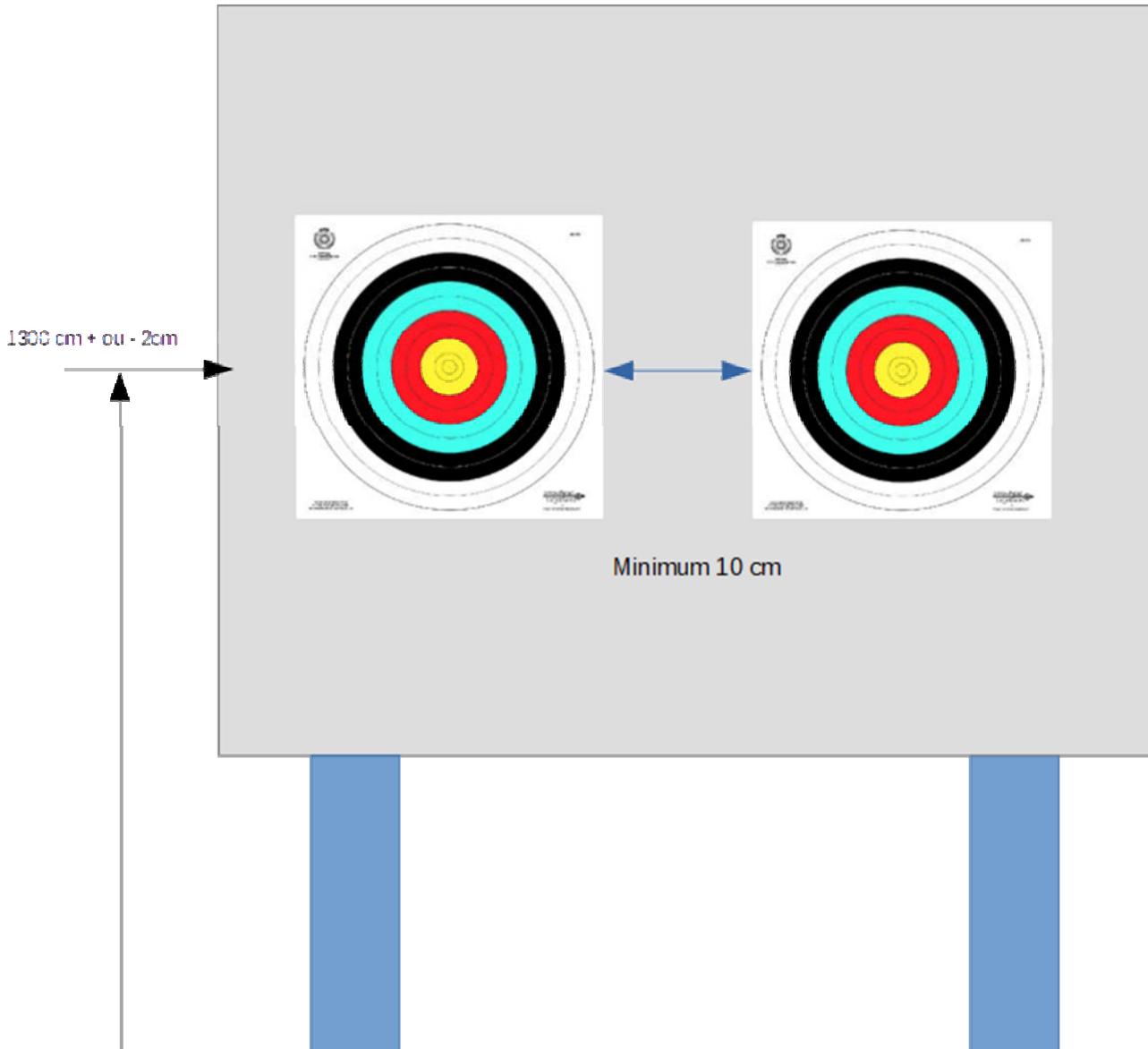
CLASSE CD

ARC CLASSIQUE ET ARC NU

QUALIFICATIONS

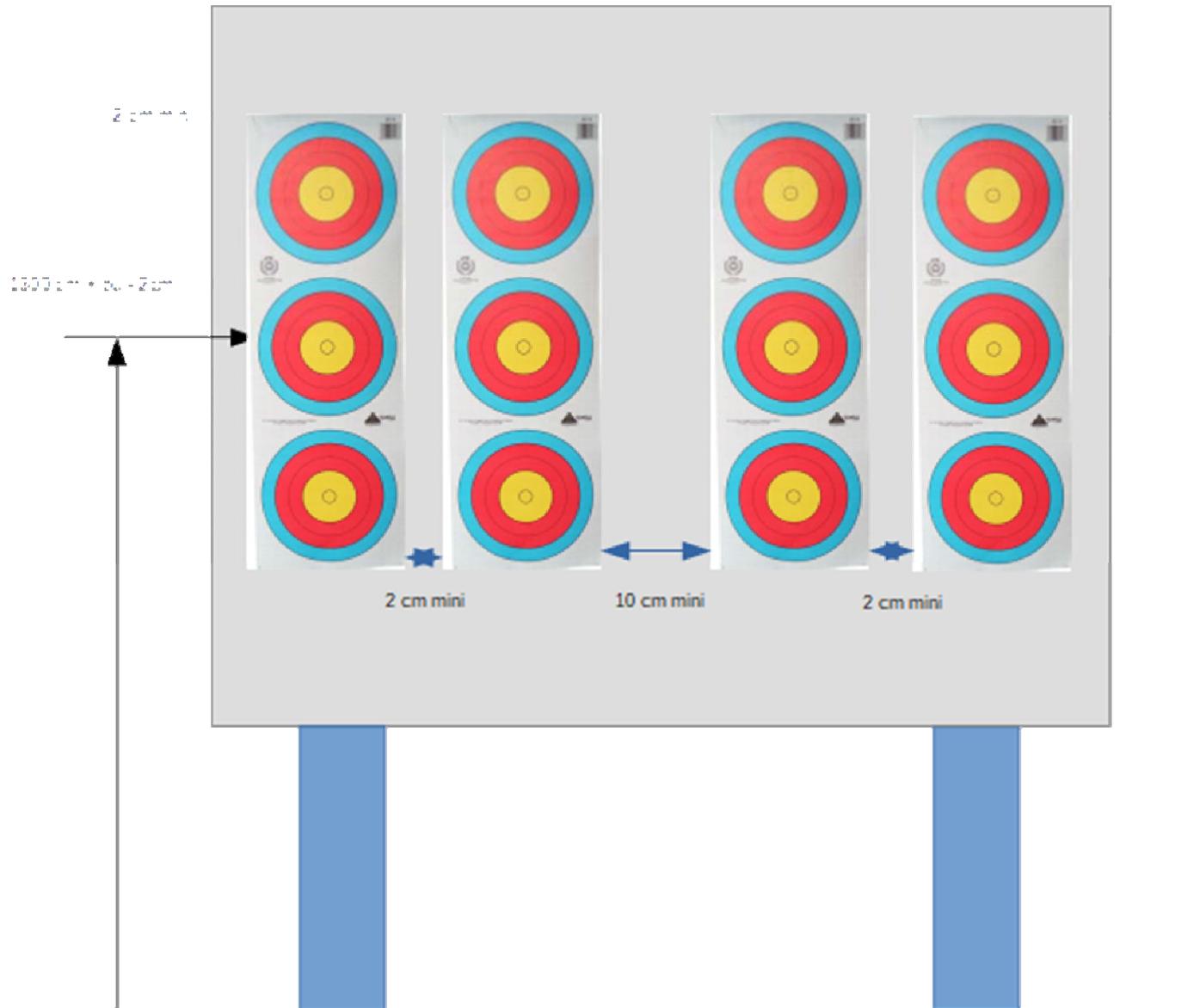
4 ARCHERS PAR CIBLE

F. Disposition blason 40 – 10 zones



CLASSE CD
ARCS NUS & CLASSIQUES
FINALES
2 ARCHERS / CIBLE

G. Disposition tri spots de 40



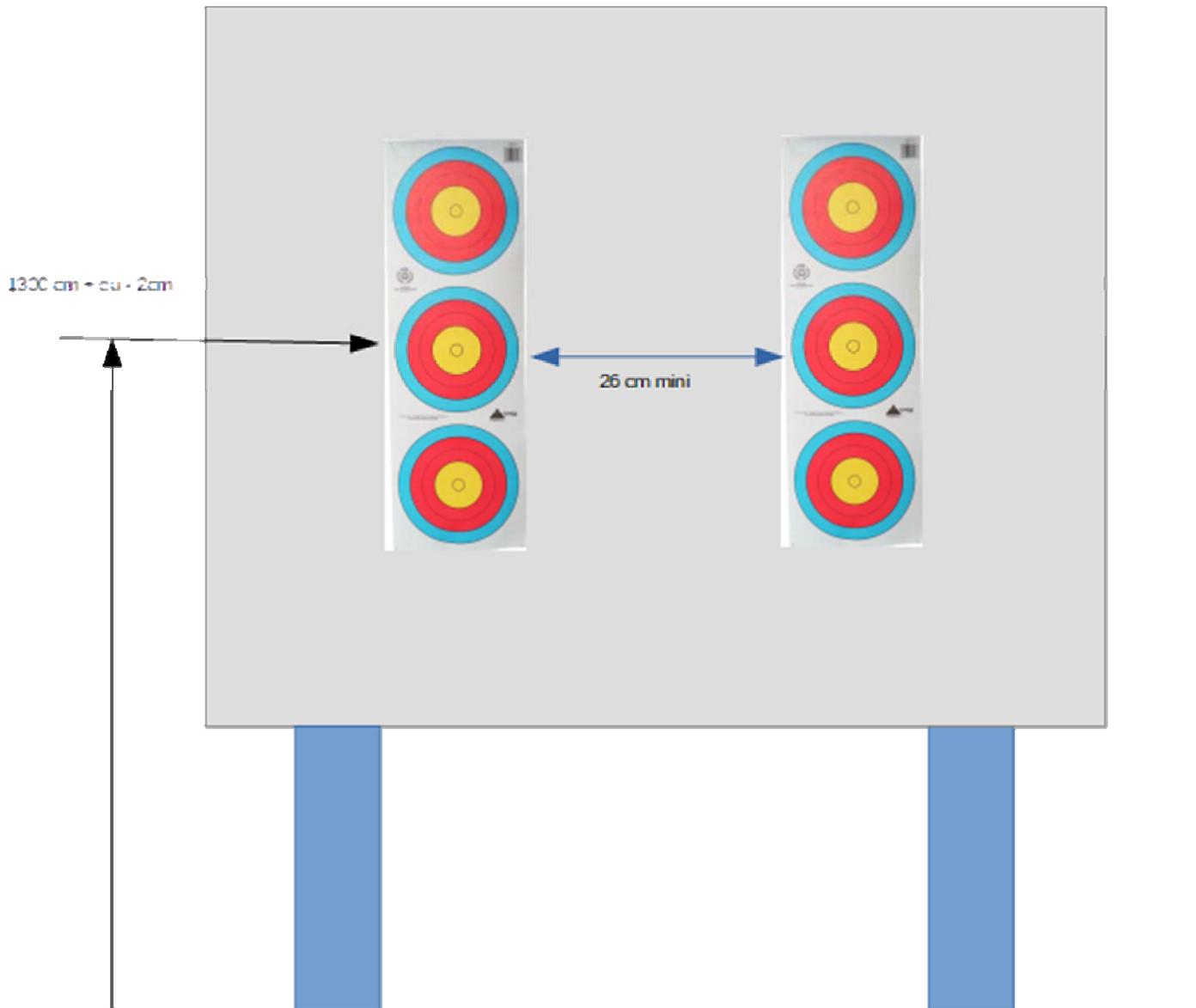
CLASSE CD

ARC A POULIES

QUALIFICATION

4 ARCHERS / CIBLE

H. Disposition tri spots de 40



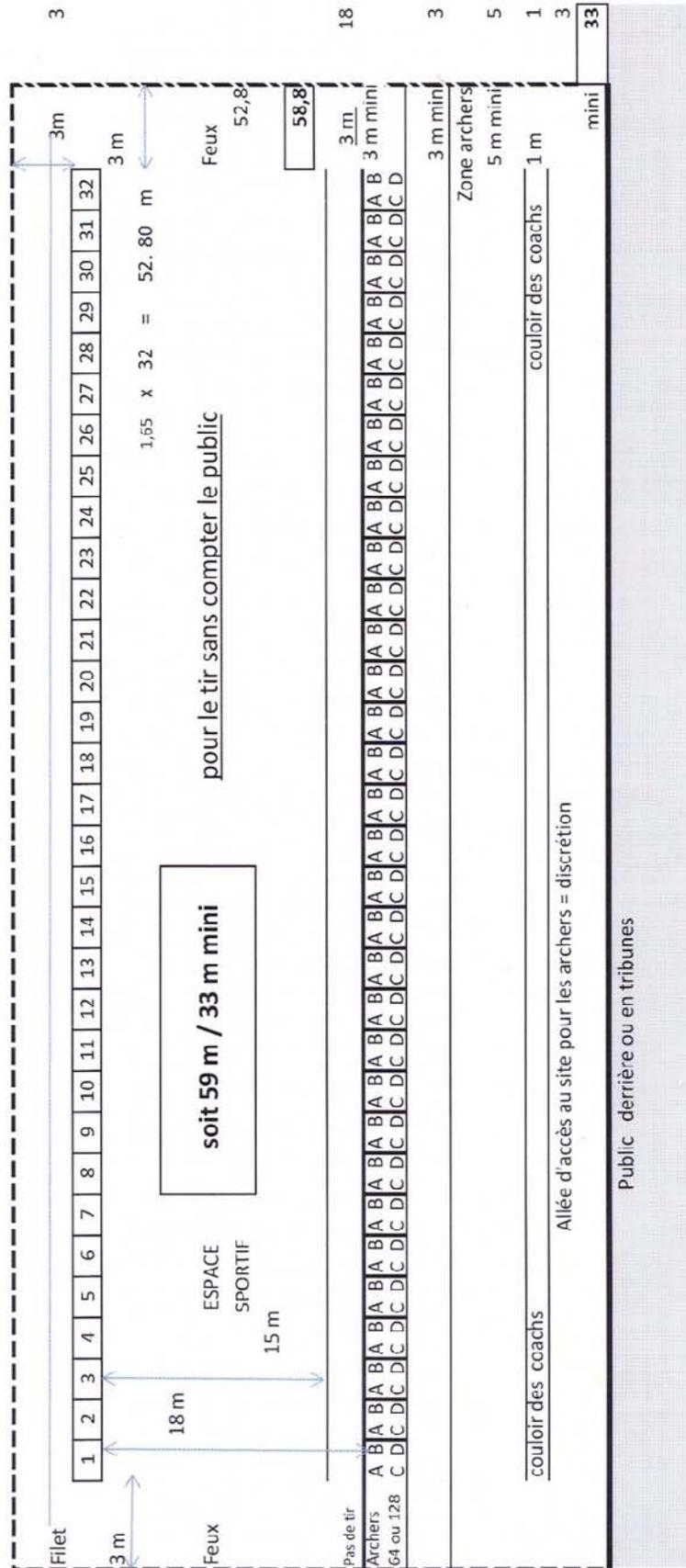
CLASSE CD
ARC A POULIES
FINALE
2 ARCHERS / CIBLE

Annexe 3 : Programme prévisionnel d'un championnat (exemple)

Vendredi	14H00 – 18H00	Accueil des délégations, contrôle des dossiers médicaux et sportifs des participants, ainsi que le matériel d'archerie
	19H00	Pot d'accueil
	19H45	Repas
	21H00	Présentation du week-end, suivie de la réunion technique
Samedi	7H30	Ouverture du greffe et contrôle des derniers arrivants
	<u>Départ n° 1 pour toutes les catégories de la classe AB et les arcs à poulies BC et CD</u>	
	8H00 – 8H30	Echauffement sur cibles
	8H45	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	10H00	Pause
	10H15	Reprise des tirs pour la série 2
	11H30	Fin des tirs du départ 1
	11H15	Repas pour les archers du départ n°2
	<u>Changement des blasons et installation des archers du départ n° 2</u>	
	12H30 – 13H00	Echauffement sur cibles
	13H15	Début des tirs comptés (blasons non changés)
	14H45	Pause
	15H00	Reprise des tirs pour la série 2
	16H15	Fin des tirs du départ 2
	<u>Traitement des résultats et installation des cibles pour les ¼ de finales en 4 volées catégories BC et CD</u>	
	<i>Catégories BC</i>	
	17H15	Volée d'essai pour les ¼ de finalistes
	17H25	Début du tir
	18H10	Fin des tirs
	<i>Catégories CD</i>	
	18H30	Volée d'essai pour les ¼ de finalistes
	18H40	Début du tir
	19H20	Fin de la journée 1
20H45	Repas de Gala	
Dimanche	<u>Demi-finales et finales sur 4 volées</u>	
	8H15	Greffes
	8H30	Echauffement sur cibles
	9H00	Début des demi-finales toutes catégories
	10H00	Début des petites finales et finales
	<u>Pour toutes les catégories</u>	
	11H15	Podiums et résultats
	12H15	Clôture du championnat

Annexe 4 : Plan de site (exemple pour 32 cibles)

DISPOSITIF SPORTIF TIR à l'ARC
 POUR UN PAS DE TIR à 32 Cibles de Front



Commission sportive nationale Tir à l'arc FFSA 2017/2021

DIAZ Evelyne - Elue de la DTN à la FFSA, détachée tir à l'arc
diaz.evelyne@neuf.fr - 06 79 05 52 30

DRAPEAU Yves - Cadre DTN coordonnateur
y.drapeau@orange.fr - 06 22 02 03 52

BRANDENBOURGER Philippe - Membres de la Commission
ph.brandenbourger@orange.fr - 06 75 37 34 41

DONVAL Céline - Membres de la Commission
celine.donval81@orange.fr - 06 40 30 64 28

PATALAS Vincent - Membres de la Commission
vincent.patalas@free.fr - 06 20 96 63 10

LABAUDINIÈRE Patrice - Membres de la Commission
plabaudiniere@gmail.com